

Le 06 décembre 2017

SYNERGIE-OFFICIERS s'était engagé lors de la CAP de mutation à ne pas participer à la CAP d'avancement prévue le 19 décembre en l'absence de communication du ratio d'avancement par le Ministère des Finances.

Le taux n'ayant toujours pas été validé et publié au Journal Officiel, et ce à moins de deux semaines de la date prévue, l'Administration confrontée au refus de siéger des deux organisations représentatives des Officiers a décidé de reporter la CAP.



**LA CAP D'AVANCEMENT AU GRADE DE
COMMANDANT ET COMMANDANT
DIVISIONNAIRE EST DESORMAIS FIXEE
AU 6 FEVRIER 2018**

Ce décalage n'aura malgré tout pas d'incidence financière pour les collègues promus : les nominations au grade de commandant se faisant au 01 juillet et celles au grade de commandant divisionnaire se faisant quant à elle au 01 janvier malgré tout.

SYNERGIE-OFFICIERS rappelle aux responsables du Budget que derrière les matricules il y a des hommes et des femmes qui s'engagent au quotidien pour assurer la sécurité des français en ces temps où les menaces sont multiples.

Les chefs de police que sont les Officiers méritent mieux de la part des responsables politiques que du mépris !

SYNERGIE-OFFICIERS continue de déployer toute son énergie pour que le ratio soit validé et communiqué au plus vite et poursuit au quotidien son combat pour l'exhaussement du corps.

Le Bureau National

**SYNERGIE
OFFICIERS**